



Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 28 novembre 2023



Personnes présentes : Mrs THIEVET Christian, LADRIERE Daniel, BOISLEUX Christian, CANDAËS Roger, ANSELIN Ghislaine, LAGRENE Franck, DEGEUSER Simon, DERON Laurence, VERMEESCH Julie, LALIN Raphaël

Procuration : Philippe DEGROOTE à ANSELIN Ghislaine

Julien LETERME à Christian THIEVET

Sébastien ROUSSELLE à Laurence DERON

Nathalie BUKOWINSKI à Julie VERMEESCH

Absent excusé :

Est élue secrétaire de séance Madame Ghislaine ANSELIN

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h05.

Monsieur le Maire donne lecture du PV du 17 octobre 2023. Aucune remarque et observation, le PV est approuvé à l'unanimité.

1) Autorisation d'ouverture exceptionnelle du magasin « Carrefour Contact »

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés,

Vu la demande formulée par courrier de Madame Caroline STULMULLER, gérante de CARREFOUR CONTACT,

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants,

Vu le code du travail et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire,



Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable,

Considérant que CARREFOUR CONTACT souhaite ouvrir son commerce de vente alimentaire et détail le dimanche 24 décembre et le dimanche 31 décembre de 8h à 18h non-stop,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Le Conseil Municipal décide :

- De donner un avis favorable sur le projet d'ouverture dominicale 2023 à savoir 2 ouvertures dominicales aux dates suivantes : le dimanche 24 décembre 2023 et le dimanche 31 décembre 2023 de 8h à 18h non-stop.
- De préciser que les dates seront définies par un arrêté du Maire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2) Choix de l'entreprise pour le changement des menuiseries de la salle polyvalente et validation du devis

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission travaux a fait établir plusieurs devis à différentes entreprises et a analysé techniquement et financièrement les différentes offres :

- Devis n° 1 : ENTREPRISE COLETTE 14406.00 euros TTC.
- Devis n°2 : ENTREPRISE INSTINCT FENETRE 11436.06 euros TTC.
- Devis n° 3 : ENTREPRISE JD VOLET : 11896.91 euros TTC.

Après présentation des différents devis, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise INSTINCT FENETRE pour un montant de 11436.06 euros TTC pour le changement des menuiseries extérieures de la salle polyvalente et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

3) Projet micro-crèche

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'étude de l'architecte paysagiste, dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg qui préconise la création « d'une grande place » de stationnement devant la façade arrière de la future micro-crèche, qu'il serait donc préférable de réaliser l'accès à cette dernière par la façade arrière donnant sur cette nouvelle place.

Les porteurs du projet, la SAS Île aux Bambins, ont émis un avis favorable à la prise en compte de cette modification. Les plans d'aménagement vont être modifiés et annexé au projet de bail commercial. Un nouveau devis estimatif sera établi.

4) Aménagement centre bourg

Monsieur le Maire présente la première esquisse d'aménagement réalisé par Monsieur LABORDE, Architecte Paysagiste et indique que la commission des travaux étudiera et transmettra les diverses observations à Monsieur LABORDE pour enrichir le projet.



5) Divers

Monsieur le Maire rappelle que la réunion du calendrier des fêtes 2024 aura lieu le lundi 4 décembre 2023 à 20h à la salle périscolaire.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Service Urbanisme de la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION en réponse à la demande de prise en compte d'une parcelle à urbaniser à vocation de service public dans le cadre de l'élaboration du PLUI pour le projet d'implantation d'une nouvelle brigade de gendarmerie.

Malgré les observations et contraintes, le Conseil confirme sa demande.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle rencontre avec le Général TAVART, chef du groupement départemental de gendarmerie sera organisé dans les prochains jours pour affiner le projet.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise SRMH pour le ravalement de façade des bâtiments municipaux (écoles, bibliothèque, poste, et logements). L'Assemblée souhaite que d'autres devis soient réalisés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIVU a fait la demande d'un 3^{ème} appel de fond d'un montant de 8448.08 euros afin de couvrir financièrement la fin de l'année 2023.

Le Conseil Municipal souhaite qu'il soit demandé au SIVU le détail des dépenses supplémentaires non prévues au budget initial.

Enfin, Monsieur le Maire présente la maquette des plans d'évacuation des écoles et de la salle périscolaire en cas d'incendie dessiné par l'entreprise MCSI.

La séance est levée à 22h00.

